



Commission Départementale de Running de l'Aveyron

CDR - Aveyron 5 Chemin du Bouyssou 12 350 LANUEJOULS

Tél : 06.87.44.52.86 – Courriel : cdchs@yahoo.com – Site : www.cdchs.jimdo.com

APPEL DE COTISATION 2021

Association organisatrice :

Adresse :

Code postal : Commune :

Dénomination de l'épreuve organisée :

Date de l'épreuve :

Je soussigné, M.....

responsable de l'association organisatrice désignée ci-dessus, déclare :

- adhérer à la Commission Départementale de Running de l'Aveyron
- verser ce jour le montant de la cotisation prévue pour l'année 2021, soit 25 € (1)(2)

RAPPEL :

Les épreuves inscrites au calendrier CDR (CDCHS) doivent se conformer au règlement technique FFA et notamment exiger des coureurs la présentation d'une licence FFA et assimilé en cours de validité ou, à défaut, un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an, préalablement à leur inscription. **Le dossier de l'épreuve doit être expédié un à la CDR et un à la mairie (si le déroulement de l'épreuve se fait sur une commune) ou à la préfecture (si plusieurs communes).**

A le

Signature

(1) -- La cotisation s'entend pour une ou plusieurs épreuves se déroulant à une même date.

Si un même organisateur organise plusieurs épreuves à des dates différentes, une cotisation est due pour chacune des épreuves.

(2) -- Règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de : **CDR 12**

La cotisation concerne l'année 2021. Elle est exigée pour l'inscription de l'épreuve au calendrier 2021. L'organisateur n'aura pas à en effectuer le règlement lors du dépôt du dossier de demande d'organisation. Le dossier complet de demande d'autorisation devra être déposé le plus tôt possible auprès de la CDR, et dans la mesure du possible au moins 3 mois avant la date prévue de l'épreuve.